Cour des comptes
République et canton de Genève

Genève, le 19 novembre 2026

*A la représentation des médias*

**Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)**

# ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION PREMIÈRE LIGNE EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX DROGUES

**La Cour des comptes a réalisé un audit de l'association Première ligne. Il s'agit de la principale entité active à Genève dans le domaine de la réduction des risques et d'aide à la survie en matière de consommation de drogues, notamment avec le local de consommation Quai 9. La Cour a voulu s'assurer que les actions de Première ligne sont efficaces et permettent de répondre aux objectifs fixés dans le contrat de prestations avec l'État. La Cour a constaté positivement que Première ligne a su s'adapter à l'arrivée du crack et que, de manière générale, elle joue pleinement son rôle de réduction des risques. En revanche, l'absence de coopération avec les acteurs de la réinsertion sociale conduit Première ligne à mener ses propres projets en la matière. Enfin, si le regroupement des usagères et usagers de drogues évite la dispersion des lieux de consommation, il s'accompagne d'une scène ouverte de la drogue, aux abords du local de consommation, caractérisée par la précarité et d'importantes nuisances pour le voisinage. Toutes les recommandations de la Cour ont été acceptées. Cet audit est librement disponible sur https://www.cdc-ge.ch.**

*****

L'arrivée du crack en 2021 a profondément modifié le paysage de la drogue à Genève, jusque-là centré sur la consommation d'héroïne et de cocaïne. Dans ce cadre, le Conseil d'État a présenté, en octobre 2023, un plan d'action spécifiquement dédié au crack. Ce plan s'étend sur trois ans et prévoit plusieurs mesures, telles que la création d'une infrastructure pour la consommation du crack, les maraudes en rue, l'hébergement d'urgence et la présence policière. Le plan crack a aussi eu pour effet une augmentation substantielle de la subvention allouée à l'association Première ligne, passant de 2.71 millions F par année en 2021 à 8.07 millions F par année en 2025.

Première Ligne est l'acteur principal du pilier de la réduction des risques, en visant à limiter les dommages sanitaires et sociaux liés à la consommation de drogues. À cet effet, l'association gère notamment le local d'accueil et de consommation situé près de la gare Cornavin (Quai 9). Première ligne offre également un hébergement de nuit avec possibilité de consommation, un dispositif d'accompagnement psycho-social et des tests de substances dans le cadre de la consommation dite festive.

C'est dans ce contexte que la Cour des comptes a décidé de mener un audit de performance de l'association Première ligne, afin de s'assurer de l'efficacité de ses actions, notamment :

- Réduire les risques sanitaires des usagères et usagers de drogues en s'adaptant notamment à l'arrivée de nouvelles substances comme le crack ;
- Accompagner socialement les usagères et usagers de drogues et lutter contre leur précarité ;

- Informer les usagères et usagers récréatifs sur les risques encourus ;
- Limiter les nuisances liées à la consommation de drogues et préserver la qualité de vie de la population genevoise.

***Les quatre constats***

- Première ligne a su s'adapter à la crise du crack. Elle joue son rôle de réduction des risques auprès d'une population précaire, grâce notamment à un nouvel espace de consommation de crack, qui a trouvé son public sans nuire au reste des usagères et usagers.
- Il n'existe pas de courroie de transmission entre le pilier de la réduction des risques et la réinsertion sociale, ce qui induit un manque de continuité des actions et un fonctionnement en silos. Peu de collaborations existent avec les entités actives dans la stabilisation sociale des usagères et usagers de drogues, ce qui a conduit Première ligne à développer ses propres projets de réinsertion sociale.
- Le regroupement des usagères et usagers de drogues au Quai 9 évite la dispersion des lieux de consommation et permet de limiter celle-ci sur l'espace public. Par contre, il s'accompagne d'une scène ouverte de la drogue, caractérisée par la précarité et d'importantes nuisances pour le voisinage.
- Les tests de substances constituent un excellent moyen de réduction des risques auprès d'un public festif mais restent peu déployés en soirée en raison de la lourdeur et du coût de ces analyses.

***Les principaux axes d'amélioration proposés***

- Développer des liens avec les acteurs de la réinsertion sociale, afin par exemple de proposer aux usagères et usagers de drogues des permanences sociales, administratives ou juridiques.
- Développer l'accompagnement et le suivi des usagères et usagers de drogues localisés sur la scène ouverte par un concept spécifique de réduction des risques pour ces personnes, par exemple à travers la supervision de la scène ouverte, le rapatriement dans les locaux de Quai 9 des personnes consommant sur cette scène ou encore l'offre d'activités dans les locaux et la cour du Quai 9.
- Se positionner en tant qu'observatoire de la scène ouverte et être force de proposition quant aux aménagements nécessaires dans le quartier des Grottes, en particulier dans la perspective des futurs travaux de la gare et le déménagement du local de consommation.
- Développer l'analyse des substances en soirée et dans le local de consommation.

Toutes les recommandations ont été acceptées.

*Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :*
*Monsieur Fabien MANGILLI, magistrat*
*Tél. 022 388 77 90, courriel : fabien.mangilli@cdc.ge.ch*